

REPUBLIQUE FRANÇAISE – VILLE DE HASPARREN

Séance du 7 décembre 2023

Délibération du Conseil Municipal

Date de la convocation : 29 novembre 2023

Date d'affichage : 29 novembre 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 29 / en exercice : 29 / qui ont pris part aux délibérations : 29

L'an deux mille vingt-trois,

Et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Emile Lavigne, sous la présidence d'Isabelle PARGADE, MAIRE de HASPARREN.

Présents :

Isabelle PARGADE	Gérard JAUREGUIBERRY	Ludovic LOISEL
Jérôme LARRIEU	Nathalie PAROIX	Laëtitia NORTIER
Maguy BASSAGAISTEGUY	Marie-Françoise DURRUTY	Gilles PEDOUAN
Joseph LAFITTE	Mattin DURRUTY	Louissette BILBAO
Marion CHOMEL	Vincent ERROTABEHÈRE	Pierre FIESCHI
Emile DIRATCLETTE	Sylvie ETCHART	Stéphanie PEREZ
Sébastien DURRITZAGUE	Bixente ETCHEGARAY	Kristian ETCHEETTO
Véronique BROUSSAINGARAY	Jean-Marie GOUTENEGRE	
Annabelle VERGEZ	Maité INCABY-ETCHEVERRY	

Absent(e)s excusé(e)s :

Louise LAFFERRAIRE ayant donné procuration à Jérôme LARRIEU

Julie ARRANO ayant donné procuration à Madame la Maire

Beñat INCHAUSPE ayant donné procuration à Pierre FIESCHI

Elisabeth DOILLET ayant donné procuration à Louissette BILBAO

Madame Marion CHOMEL est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS APPROUVEES :

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2023 : **adopté à l'unanimité**

Administration générale :

- Approbation des conventions transactionnelles dans le cadre de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux de rénovation du centre-bourg : **adopté à l'unanimité**
- Dénomination d'une nouvelle voie : **adopté à l'unanimité**
- Approbation du compte-rendu d'activités 2022 de la CAPB : **le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport**
- Renouvellement de la convention avec la fondation 30 millions d'amis : **adopté à l'unanimité**

Finances :

- Décision modificative n°2 du budget principal de la ville : **adopté à la majorité (abstention du groupe Inchauspe et de Monsieur Etchetto)**
- Décision modificative n°1 du budget annexe : la crèche : **adopté à la majorité (abstention du groupe Inchauspe et de Monsieur Etchetto)**
- Autorisation d'engager un quart des crédits d'investissement sur 2024 : **adopté à l'unanimité**
- Créances irrécouvrables pour la crèche : **adopté à l'unanimité**
- Créances irrécouvrables pour le budget de la ville : **adopté à l'unanimité**
- Demande de subventions pour des projets communaux : **adopté à la majorité (abstention du groupe Inchauspe et de Monsieur Etchetto)**
- Avance de subvention pour le CCAS : **adopté à l'unanimité**

Ressources humaines :

- Création d'emplois : **adopté à l'unanimité**
- Modification de la délibération concernant le RIFSEEP : **adopté à l'unanimité**
- Approbation d'une convention avec le Centre de gestion des Pyrénées-Atlantiques sur les enquêtes administratives : **adopté à l'unanimité**

Affaires agricoles :

- Convention avec le Conservatoire Régionale d'Espaces naturels d'Aquitaine pour le suivi des zones humides : **adopté à l'unanimité**
- Assiette des coupes de bois pour l'année 2024 : **adopté à l'unanimité**

Acte rendu exécutoire après télétransmission en
Préfecture de PAU le
et publication ou notification du
La Maire,



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
HASPARREN, le
La Maire,
Isabelle PARGADE

